

# Relation fournisseurs, distributeurs : se préparer à la négociation en GMS

## Formation continue - Module sur mesure (intra-entreprise)



Les évolutions législatives et réglementaires (loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche - 2010) ont un impact sur les relations fournisseurs / distributeurs. Elles obligent les acteurs à travailler sur contrats.

LMAP, CGV, CPV, NIP, les nouvelles relations se positionnent sur des critères catégoriels, saisonniers et des cibles consommateurs plus réduites. Comment être mieux présent en GMS ?

Cette formation vous propose de faire le point sur l'évolution des différentes lois, de mieux vous préparer à la négociation en GMS et de définir des actions merchandising plus efficaces.

### Durée

2 jour(s) - 16h

### Session(s)

### Responsables(s)

Stéphane GOUIN  
AGROCAMPUS OUEST

### Pré-requis

### Informations particulières

### Nombre de participants

12 maximum

### Objectifs

Mieux comprendre les nouveaux enjeux stratégiques et commerciaux entre les fournisseurs et les distributeurs face aux évolutions législatives et réglementaires

Actualiser ses connaissances réglementaires

### Publics concernés

Cadres entreprises agroalimentaires, grande distribution, directeurs commerciaux, directeurs marketing

### Programme

Évolution du contexte législatif et réglementaire : incidence des nouvelles lois dans la relation commerciale (LME)

Incidences stratégiques en termes de merchandising et d'action opérationnelle

Point focal sur la LME : enjeux et conséquences en termes de stratégie produit / marché

Impact sur les politiques de référencement : démarche et outils

Analyse des conséquences stratégiques et commerciales pour les entreprises agroalimentaires

### LES +

#### DE LA FORMATION

Mise à jour réglementaire

## Contacts

Service Alternance et Formation Continue

tél : +33 (0)2 23 48 55 26

fc.rennes-angers@institut-agro.fr

## Informations et inscription

<https://formationcontinue.institut-agro-rennes-angers.fr>

Formation ouverte sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits